

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CUCURON

Séance du 17 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 17 décembre,

À 20 heure et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, salle du Conseil municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe EGG, Maire.**

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
19	19	16	17

Date de la convocation

10.12.2024

Présents :

Adjoins au Maire

M. Jean-Yves RIOU, 1^{er} Adjoint, Mme Anne-Marie DAUPHIN, 2^{ème} Adjointe, M. Thierry BENOIT, 3^{ème} Adjoint, M. Philippe ANGELETTI, 4^{ème} Adjoint.

Conseillers municipaux :

M. Jérémy BONIOL, M. Régis VALENTIN, M. Roger PELLEGRIN, Mme Geneviève MANENT, M. René LAURENT, Mme Claudie CHIRI, Mme Louissette PERROTIN, M. Alain GUEYDON, M. Régis AUDIBERT, Mme Marie-Jo SOTTO, Mme Anne-Cécile REUS.

Pouvoirs : Mme Claudie BLANC à M. Thierry BENOIT.

Absents /Excusés : Mme. Claudie BLANC, Mme Sophie ARNAUD, M. Jérémy COULANGE.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie DAUPHIN.

Délibération n°48/2024

Objet : Création d'une police pluricommunale CUCURON, CABRIERES d'AIGUES, LA MOTTE d'AIGUES, ST MARTIN DE LA BRASQUE – Approbation de la convention de fonctionnement et de financement

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, la création d'une police pluri communale, pour les communes de CUCURON, CABRIERES d'AIGUES, la MOTTE D'AIGUES et ST MARTIN DE LA BRASQUE.

Il est envisagé le recrutement d'un policier municipal à temps complet par la commune de CUCURON lequel sera mis à disposition de chacune des trois autres communes à raison d'une journée semaine, répartie sur deux demies-journées. Ainsi, il restera deux jours par semaine pour la commune de CUCURON. Le montant refacturé trimestriellement aux communes inclut toutes les charges de fonctionnement inhérentes au service de police municipale.

Le projet de convention de fonctionnement et de financement du service de police pluri communale CUCURON, CABRIERES d'AIGUES, LA MOTTE D'AIGUES ST MARTIN DE LA BRASQUE est joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve, la création d'un service de police pluricommunale pour les communes de CUCURON, CABRIERES d'AIGUES, LA MOTTE d'AIGUES et ST MARTIN DE LA BRASQUE.

Approuve, la convention de fonctionnement et de financement dudit service.

Autorise, Monsieur le Maire à accomplir les démarches administratives.

Autorise, Monsieur le Maire à signer tous documents venant en application de la présente délibération.

Dit, que les crédits seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2025.

Décision adoptée à l'unanimité

Vote :

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Fait à Cucuron, le 19.12.2024

Le Maire

Philippe EGG

La secrétaire de séance

Mme Anne-Marie DAUPHIN

2^{ème} Adjointe



Publiée le :